



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 11 octobre 2023, le Conseil communal de MIES

- **accepte** de renvoyer à la Municipalité la proposition de modification du règlement de Police de la Commune de Mies.
- **décide** d'augmenter le taux de 52 à 53 centimes et de laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'Arrêté d'imposition 2023. *
- **décide**
 - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement et de transformation de l'auberge de la Couronne,
 - d'accorder à la Municipalité à cet effet un crédit de CHF 960'000.- TTC,
 - de prélever ce montant sur la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire. Ce montant sera amorti une durée de 30 ans.

Conformément aux articles 163 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent l'affichage prévu à l'article 162, alinéa 1, lettres a et c, ou la publication prévue à l'article 162, alinéa 1, lettre b.

* La décision relative à l'arrêté d'imposition 2024 doit être encore soumise à approbation cantonale. Un référendum ne sera possible qu'après cette décision, qui sera publiée dans la Feuille d'Avis Officielle du 28 novembre 2023. Un nouvel affichage aura lieu à cette date.

Mies, le 11 octobre 2023

Le Président

Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire

Thomas CHEVALIER